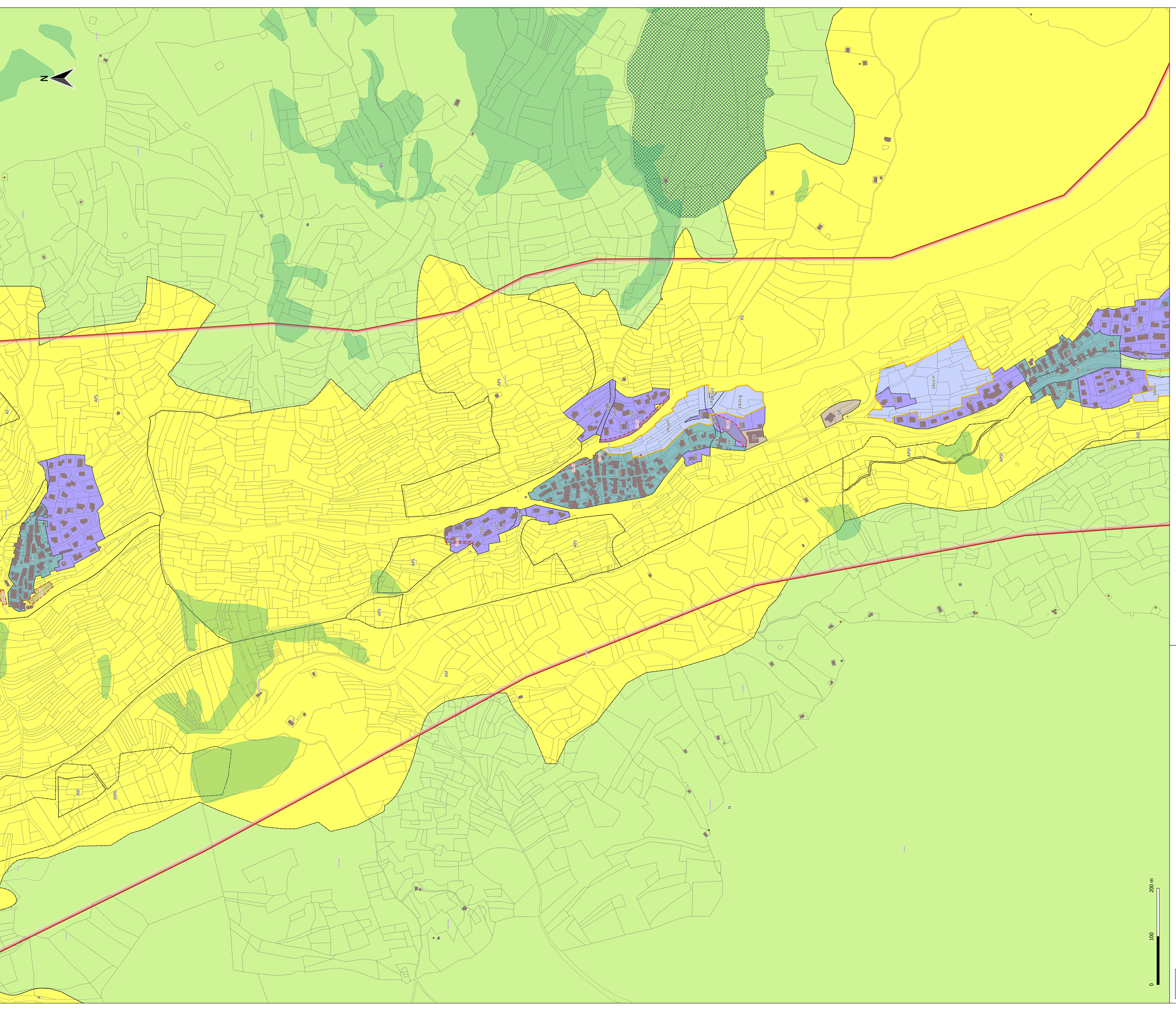

Signification des noms de zones

Zones Urbaines

UA : zone d'habitat ancien

UA-t : zone d'habitat ancien réservée au développement touristique

UD : zone d'extension en continuité des villages

UD-t : zone d'extension en continuité des villages réservée au développement touristique

UE : zone d'équipements publics et collectifs

UG : zone urbaine des Granges

USM : zone urbanisée correspondant à la station des Menuires

USM* : zone urbanisée correspondant à la station des Menuires réservée au développement touristique

USVaT : zone urbanisée correspondant à la station de Val Thorens

UZ : zone artisanale de stockage et d'entreposage des Menuires

Zones A Urbaniser

1AUg : zone à urbaniser des Granges

1AUv (a,b,c,e,f,g,h,j,k) : zone à urbaniser localisées en continuité des villages

Indice "t" : zone à risque fort, inconstructible (PPRNP)

Indice "*" : zone incluant une règle de mixité sociale

Indice "**" : zone autorisant les enhaussements et affouillements sous conditions

Zones Agricoles

A : zone agricole

AP : zone agricole protégée correspondant aux zones agricoles stratégiques du SCOT Tarentaise-Vanoise

AS : zone agricole support du domaine skiable en hiver

ASf : zone agricole en dehors du domaine skiable, gratuitement accessible destinée à la pratique du ski de fond en hiver

AG : zone agricole correspondant à l'emprise du golf de Saint-Martin-de-Belleville

ASG : zone agricole support du domaine skiable en hiver et correspondant à l'emprise du Golf

APS : zone agricole protégée support du domaine skiable en hiver

APSf : zone agricole protégée destinée à la pratique du ski de fond en hiver

ASfG : zone agricole correspondant à l'emprise du golf de Saint Martin et destinée à la pratique du ski de fond en hiver

Zones Naturelles

N : zone naturelle

NS : zone naturelle support du domaine skiable en hiver

NSf : zone naturelle en dehors du domaine skiable gratuitement accessible destinées à la pratique du ski de fond en hiver

NSC : zone naturelle correspondant à une aire de camping aux Menuires

N-vert : zone naturelle qui correspond à la zone naturelle préservée de la Vallée des encombres, le Vallon du Loz et les rives du torrent du Nant Rond et du Nant d'Ecot, classée en Natura 2000

NSM : zone naturelle où sont autorisés les terrains pour la pratique de sports de loisirs motorisés

NSCmC : zone naturelle comprise dans le domaine skiable encadrant le développement du sommet de la Cime de Caron

NSGC : zone naturelle autorisant les enhaussements et affouillements sous conditions

Prescriptions

- Chalets d'alpage
- Lacs de faible importance (L122-12)
- Emplacements réservés (L151-41)
- Zones humide (L121-23 R.121-41-5°)
- Arrêté préfectoral de protection de biotope
- Périmètre d'application PPRNP
- Périmètres de protection immédiats et rapprochés des captages d'eau potable
- Secteur comportant des orientations d'aménagement et de programmation (L151-6)
- Secteur de mixité sociale
- Restaurant d'altitude

Zonage PLU

- Limite de zones
- Agricole
- A Urbaniser
- Naturelle
- Urbain (A)
- Urbain (C)
- Urbain (D)
- Urbain (E)
- Urbain (G)
- Urbain (S)

Cadastre

- Bâti
- Parcelle cadastrale

SAVOIE

CITADIA

Plan Local d'Urbanisme

Commune délégué de
SAINT-MARTIN-DE-BELLEVILLE
Département de la Savoie

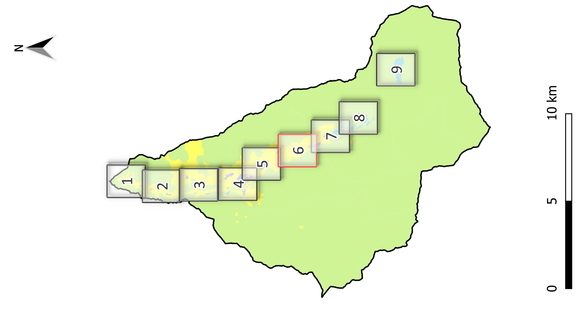

ECHELLE
1:2 500

Praranger | Le Bettaix

6